

## Le Kalmadon

C'est en fait le quarantième jour suivant le jour du décès que les Guadeloupéens d'origine indienne observent le *Kalmandon*.

Le terme *kalmandon* provient du terme *Karoumadi* et désigne la cérémonie marquant la fin du deuil. En libérant l'âme du mort en lui permettant de s'élever, en la déchargeant de ses charges terrestres, elle permet à la famille de s'acquitter d'une part essentielle de ses devoirs vis-à-vis du disparu.

Au moins cinq jours auparavant, la famille doit reprendre le deuil abandonné à la fin du *semblani* du neuvième jour. Pour ce rituel, la présence du *pousari* et de son orchestre est indispensable. Aussi, les officiants sont-ils prévenus à l'avance de la date fixée.

Les préparatifs sont à peu de choses près les mêmes que ceux du *semblani* du neuvième jour, particulièrement au niveau culinaire. Mais la quantité et la diversité des mets sont plus conséquentes, car cette cérémonie, dernière manifestation au cours de laquelle l'esprit du défunt sera présent en sa demeure, rassemble la famille étendue et tous les amis du disparu. C'est la raison pour laquelle les animaux qui seront consommés, cabris et coqs, sont apprêtés très tôt le matin. Les autres ingrédients, pâtes et épices sont préparés de même, ce qui nécessite une main-d'œuvre et une infrastructure importante. Les préparations sont longues et minutieuses.

Ici tous les plats du *semblani* du neuvième jour seront préparés, plus ceux qui doivent s'ajouter au service du *Kalmandon*. Divers colombos de cabri seront cuisinés, (*un pour la tête, un pour les abats, un autre pour les intestins (accompagné d'aubergines), un autre enfin pour la viande seule*). Quant au sang, il sera roussi. Viendra encore le colombo de coq (*il y aura ainsi sept types de colombo*), le moltani et le dal, et aussi des *talchi* de *mouloukilè, paroka, avelka*. Certaines familles ajoutent à tout cela les mets préférés du mort. Là également, tout doit être prêt avant l'heure du rituel (midi, 15h00 ou 18 h00).

A l'approche du moment idoine, le *poussari* procède, dans un coin de la maison réservé à cet effet, à la fabrication d'un *Koulchè*, (*petit sanctuaire de feuilles de cocotiers tressées, pouvant aussi être élaboré à partir de nervures centrales de feuilles de bananier*). Le tout sera décoré de fleurs naturelles. La maison elle-même est ornée d'un *mala* (*collier de feuilles de manguier et de nim*) qui sera fixé au haut de la porte d'entrée. Il sera placé à l'intérieur du *Koulchè* une photo du défunt, ainsi que ses vêtements préférés, de même que tous les éléments constitutifs de l'offrande du *semblani* du neuvième jour.

Le *poussari* invoque d'abord *Ganesh*, également appelé *Kanavèdi* (*fil de Civa et dieu qui lève les obstacles*). En récitant la prière (*en tamoul*) qui lui est consacrée, il sanctifie une noix de coco, puis l'ouvre à l'aide de son coutelas. La noix doit se fendre en deux parties égales, comme si elle avait été sciée par une lame. La réussite du geste indique que la purification des objets et des lieux est agréée par les dieux.

Il sanctifie maintenant le *Patchel* par aspersion d'eau lustrale, et fumige le tout avec du benjoin qu'il fait brûler dans un *tambalon*. Puis dans une attitude de profonde concentration, il récite des *virton*, exprime la douleur de la famille face à la disparition qui la touche et implore la divinité afin qu'elle accueille l'âme du défunt en pardonnant ce dernier des actions mauvaises qu'il a commises de son vivant. L'officiant transmet encore les diverses supplications de la famille au dieu Civa en faveur de l'âme du défunt. Chaque *virton* est suivi d'un chant dévotionnel, rythmé du son des *matalon* et *taloms*, et repris en chœur par les chanteurs.

Puis le prêtre invite chaque parent à communiquer avec le défunt et à lui rendre hommage, en suivant la même procédure observée pour le *semblani* du 9<sup>ème</sup> jour.